



Baie-D'Urfé

AVIS PUBLIC

PUBLIC NOTICE

Publication des règlements numéros 1121 et 1122

(article 345 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c. C-19 et règlement numéro 1062)

Lors de la séance extraordinaire tenue le 16 janvier 2026, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 1121 de tarification pour l'année 2026 et le règlement numéro 1122 imposant la taxe foncière générale pour 2026 et comportant d'autres mesures fiscales.

Le titre du règlement 1121 résume son objet. L'objet du règlement numéro 1122 est d'établir, pour l'exercice financier 2026, les taux de taxes foncières générales, les taxes spéciales découlant des règlements d'emprunt ainsi que les modalités de tarification et de perception applicables sur le territoire de la Ville de Baie-D'Urfé.

Ces règlements sont disponibles pour consultation au bureau municipal dont l'adresse et les heures d'ouverture sont précisées sur le site Internet de la Ville. Des copies des règlements peuvent être délivrées à la suite du paiement des frais exigibles. Ces textes réglementaires sont également disponibles sur le site Internet de la Ville.

Les règlements numéros 1121 et 1122 entrent en vigueur au moment de l'accomplissement des formalités de publication prévues au règlement numéro 1062, soit le 16 janvier 2026.

**Donné à Baie-D'Urfé,
ce 16^e jour de janvier 2026**

Publication of by-laws number 1121 and 1122

(section 345 of the *Cities and Towns Act*, RLRQ c. C-19 and by-law number 1062)

At the special meeting held on January 16, 2026, the municipal council adopted by-law number 1121 concerning tariffs for the year 2026 and by-law number 1122 imposing the general property tax for 2026 and adopting other fiscal measures.

The title of By-law 1121 summarizes its purpose. The purpose of By-law 1122 is to establish, for the 2026 fiscal year, the rates of the general property tax, the special taxes arising from borrowing by-laws, as well as the user-fee and collection provisions applicable within the territory of the Town of Baie-D'Urfé.

These By-laws are available for consultation at the Town Hall, the address and business hours of which are indicated on the Town's website. Copies of the By-laws may be issued upon payment of the applicable fees. These regulatory texts are also available on the Town's website.

By-laws Nos. 1121 and 1122 come into force upon completion of the publication formalities provided for in By-law No. 1062, namely on January 16, 2026.

**Given at Baie-D'Urfé,
this
16th day of January 2026**

**Marie-Hélène Brunet
Greffière / Town Clerk**



Baie-D'Urfé

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je certifie que l'avis public de la publication des règlements numéros 1121 et 1122 a été :

- [1.] affiché le 16 janvier 2026 au babillard de l'hôtel de ville;
- [2.] publié sur le site Internet de la Ville le 16 janvier 2026.

Baie-D'Urfé, le 16 janvier 2026

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'H. Brunet'.

Marie-Hélène Brunet, notaire
Greffière
Ville de Baie-D'Urfé